



SECTION BELGIQUE-BURUNDI



1^{er} mars 2018

Rencontre avec M. Jean MINAMI, Président du Conseil national pour le respect de l'accord d'Arusha, pour la paix et la réconciliation au Burundi et la restauration de l'état de droit
[CNARED-GIRITEKA]



Présents:

M. Jean MINAMI,	président du CNARED et président du FRODEBU NYAKURI ancien président du FRODEBU, ancien président du parlement, ancien ministre négociateur des accords d'Arusha
M. Pamphile MUDEREGA,	2 ^{ème} vice-président du CNARED
M. Alexis SINDUHIJE,	commissaire du CNARED chargé des questions de défense et de sécurité
M. Jérémie NGENDAKUMANA,	commissaire du CNARED aux négociations et au processus de paix, ancien président du CNDD-FDD
M. Julien NAHAYO,	ambassadeur, chargé de missions auprès du CNARED
Mme Nadia EL YOUSFI,	sénatrice, présidente de la section Belgique-Burundi
M. Georges DALLEMAGNE,	député
M. Stéphane CRUSNIÈRE,	député
M. Jean-Jacques FLAHAUX,	député

Le CNARED est une plateforme de l'opposition burundaise qui vise à la mise en application des engagements de l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et au rétablissement d'un environnement propice aux élections démocratiques au Burundi.

La réforme constitutionnelle visant à donner les pleins pouvoirs au Président Nkurunziza et à promouvoir un régime à parti unique (CNDR-FDD) est fortement critiquée par les représentants du CNARED. Il faut à tout prix organiser un véritable référendum populaire démocratique sur la nouvelle constitution.

L'enrôlement de force au référendum constitutionnel tel que mis en place par le gouvernement actuel ne suscite absolument pas l'adhésion de la population burundaise.

Tout citoyen réfractaire se voit interdire l'accès aux services sociaux, aux hôpitaux et aux écoles. Toute initiative visant à soutenir le parti du non au référendum constitue une infraction punissable d'emprisonnement.

Le CNARED appelle le peuple burundais à boycotter cette mascarade de référendum qui vise à faire adopter de force la nouvelle constitution, entrave l'accord d'Arusha et ouvre la voie à une nouvelle guerre civile.

Il faut un forum citoyen où la société civile, les forces d'opposition et les militants dissidents du CNDD-FDD puissent échanger pour relancer un dialogue inclusif qui permettra de tenir un véritable référendum démocratique sur la réforme de la constitution.

La mission de facilitation du président tanzanien Benjamin Mpaka, mandaté par la *East African Community* (EAC) pour instaurer un dialogue interburundais, a échoué.

Le gouvernement burundais n'a montré aucune volonté de réelle négociation avec l'opposition et la société civile burundaise.

Il faut en revenir aux termes de l'accord d'Arusha qui avait apporté 10 années de trêve et de paix au Burundi, en faisant notamment respecter les quotas ethniques entre Hutus et Tutsis.

L'accord a été complètement vidé de son sens : le vice-président de la République (UPRONA Tutsi) n'a aucun pouvoir, le Parlement ne peut pas déposer une motion contre le gouvernement et les opposants sont poursuivis.

Le CNARED représente un mouvement de contestation pacifique établi à l'étranger qui exerce une opposition démocratique, travaille avec les médias locaux, mobilise les parlements des pays voisins et sensibilise la communauté internationale.

Plus de moyens financiers doivent être dégagés par la communauté internationale pour soutenir la société civile, les mouvements d'opposition et la diaspora burundaise.

Il faut demander aux facilitateurs tanzaniens et ougandais de relancer les négociations dans l'esprit de l'accord d'Arusha ou il faudra, si nécessaire, porter la question au niveau de l'Union Africaine (UA).

Si aucune solution n'est trouvée, le nombre de réfugiés burundais dans les pays limitrophes (principalement en Tanzanie et au Rwanda) ne va cesser de croître et la guerre civile pourrait avoir des répercussions désastreuses pour la stabilité dans les pays de la sous-région.

M. G. Dallemagne fait observer qu'il faut maintenir une coopération avec la Belgique et la communauté internationale sous forme de coopération parlementaire, de coopération au développement ou par l'entremise des affaires étrangères.

La Belgique peut apporter son expertise en matière de bonne gouvernance, de plateforme citoyenne, de sécurité ou de politique sociale.

M. S. Crusnière précise qu'avec le Burundi il n'y a non seulement plus de coopération au développement ni d'aide humanitaire bilatérale directe, mais qu'il n'est en outre plus possible de faire transiter cette aide par les canaux de la société civile ou des ONG locales.

Le gouvernement belge ne peut pas soutenir financièrement l'opposition burundaise car cela donnerait l'image d'une opposition instrumentalisée par un pays étranger.

La Belgique ne peut intervenir que dans le cadre d'une politique réaliste et ciblée, par exemple dans le domaine de l'aide aux médias, via la Fédération Wallonie-Bruxelles ou concernant la problématique des réfugiés au niveau de la communauté internationale.

M. Crusnière rappelle qu'une invitation adressée à la section bilatérale de l'UIP au sein du Parlement fédéral est toujours pendante, mais qu'elle ne peut être envisagée que si le programme prévoit des rencontres avec les représentants de toutes les parties, y compris l'opposition et la société civile.

La section bilatérale attire régulièrement l'attention des délégations des pays voisins du Burundi en visite au Parlement fédéral sur la situation intérieure du pays.

Le Président du CNARED, M. Jean Minami, précise que seules les associations et ONG agréées par le pouvoir sont autorisées à fonctionner au Burundi.

Toutes les associations doivent préalablement déclarer les subsides et les dons perçus auprès de la Banque Centrale avant de pouvoir les encaisser à compte propre, ce qui favorise le contrôle des fonds de la coopération au développement et le détournement d'argent public au profit du gouvernement et du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

La coopération belge ne doit donc pas verser de fonds via les ONG officielles qui sont souvent fictives et proches du pouvoir.

De même, l'aide au développement bilatérale directe ne doit pas être rétablie car sa suspension permet d'entraver le fonctionnement du gouvernement burundais dont le budget dépend en grande partie de l'aide au développement.

Mme Nadia El Yousfi, présidente de la section bilatérale, souligne l'importance des différentes résolutions votées par la COCOF et les autres assemblées parlementaires pour faire pression sur les autorités burundaises. Elle évoque les difficultés rencontrées à l'occasion de la tenue d'un séminaire au Parlement ouvert aux représentants de l'opposition burundaise dont l'organisation avait été vivement critiquée et contrecarrée par le gouvernement burundais.

La section bilatérale continuera à répercuter les messages et les critiques émises par l'opposition burundaise auprès des délégations du gouvernement burundais et du gouvernement belge et à faire pression pour défendre la cause de la démocratie au Burundi.